



Commune d'HURIGNY – 71870

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES PIECES BUDGÉTAIRES VOTÉES LE 3 avril 2024

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023

I/ Eléments de contexte sur la situation financière de la commune

La population totale d'HURIGNY (source INSEE) :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 060 hab	2 097 hab	2 090 hab	2 075 hab	2 062 hab	2042 hab

La population DGF d'HURIGNY :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
2 091 hab	2 128 hab	2 122 hab	2 111 hab	2 097 hab	2076 hab

La population de la commune était en constante évolution depuis plusieurs années mais le recensement effectué en 2019 a montré une légère diminution.

La commune d'HURIGNY fait partie de Mâconnais Beaujolais Agglomération, à fiscalité propre.

Les contributions professionnelles (CFE, CVAE, IFR, TASCOT) sont donc perçues par l'agglomération qui reverse en contrepartie une attribution de compensation (ACTP) correspondant au produit communal de la taxe professionnelle 2004, diminuée du coût net des charges transférées.

II/ Priorités et résultats du budget 2023

L'année 2023 a été marquée par une forte inflation et une crise énergétique, qui a entraîné une forte hausse de ce poste de dépenses.

A la clôture du budget, l'exercice 2023 présente un excédent cumulé de 518 140.64, soit :

- un excédent de fonctionnement de 243 201.83 €
- un excédent d'investissement de 274 938.81 €

qu'il conviendra de reporter à la section d'investissement du budget 2024.

Les priorités d'investissement 2023 étaient :

- l'agrandissement de la bibliothèque municipale et de la mairie,
- l'aménagement d'un parcours sportif de santé dans le parc du château,
- des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans différents quartiers (rue de la Brasse, rue de Chazoux, route de la Grisière...),
- la réfection des trottoirs rue du Clos du Château,
- l'acquisition et l'installation du matériel de vidéoprotection,
- l'achat de matériels pédagogiques et informatiques pour les écoles,
- l'achat de matériel informatique pour la mairie,
- l'acquisition d'un microtracteur.

1- Dépenses de fonctionnement 2023 – Faits marquants

Malgré un contexte économique défavorable, les charges à caractère général ont été parfaitement maîtrisées, passant de 423 317.54 € en 2022 à 403 782.49 € en 2023.

Les postes les plus importants sont :

- les dépenses d'énergie, qui passent de 138 227.62 € à 89 377.66 €. On enregistre une diminution de ce poste de dépenses grâce à l'installation de régulation de chauffage, au remplacement des ampoules par des lampes Led et à l'extinction de l'éclairage public la nuit),
- les charges de personnel, qui passent de 602 965.39 € à 607 475.07 €. Des recrutements de personnels en Contrat à durée déterminée ont été nécessaires du fait d'arrêts maladie de personnels titulaires.

Les autres charges de gestion courante (indemnités de fonction, subventions aux associations) sont quasi identiques à 2022.

Les autres postes de dépenses sont subis telles les contributions obligatoires aux syndicats intercommunaux.

A noter que la contribution au service départemental d'incendie est désormais réglée par l'Agglomération qui la déduit de notre ACTP.

Par ailleurs, certaines dépenses continuent d'impacter fortement le budget communal, à savoir :

- l'instruction du droit des sols par Mâconnais Beaujolais Agglomération : 10 270 € (pour mémoire = 12 721.28 € en 2022). Il y a encore un nombre important de permis de construire et de déclarations préalables liés à l'aménagement du lotissement En Mars,
- l'adhésion au Syndicat intercommunal pour la gestion des activités de loisirs des enfants (SIGALE) : 44 763.46 € (pour mémoire = 35 301.58 € en 20221)

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2023	
Charges à caractère général	72.03%
Charges de personnel	98.36%
Charges de gestion courante	98.08%
Charges réelles financières	97.98%

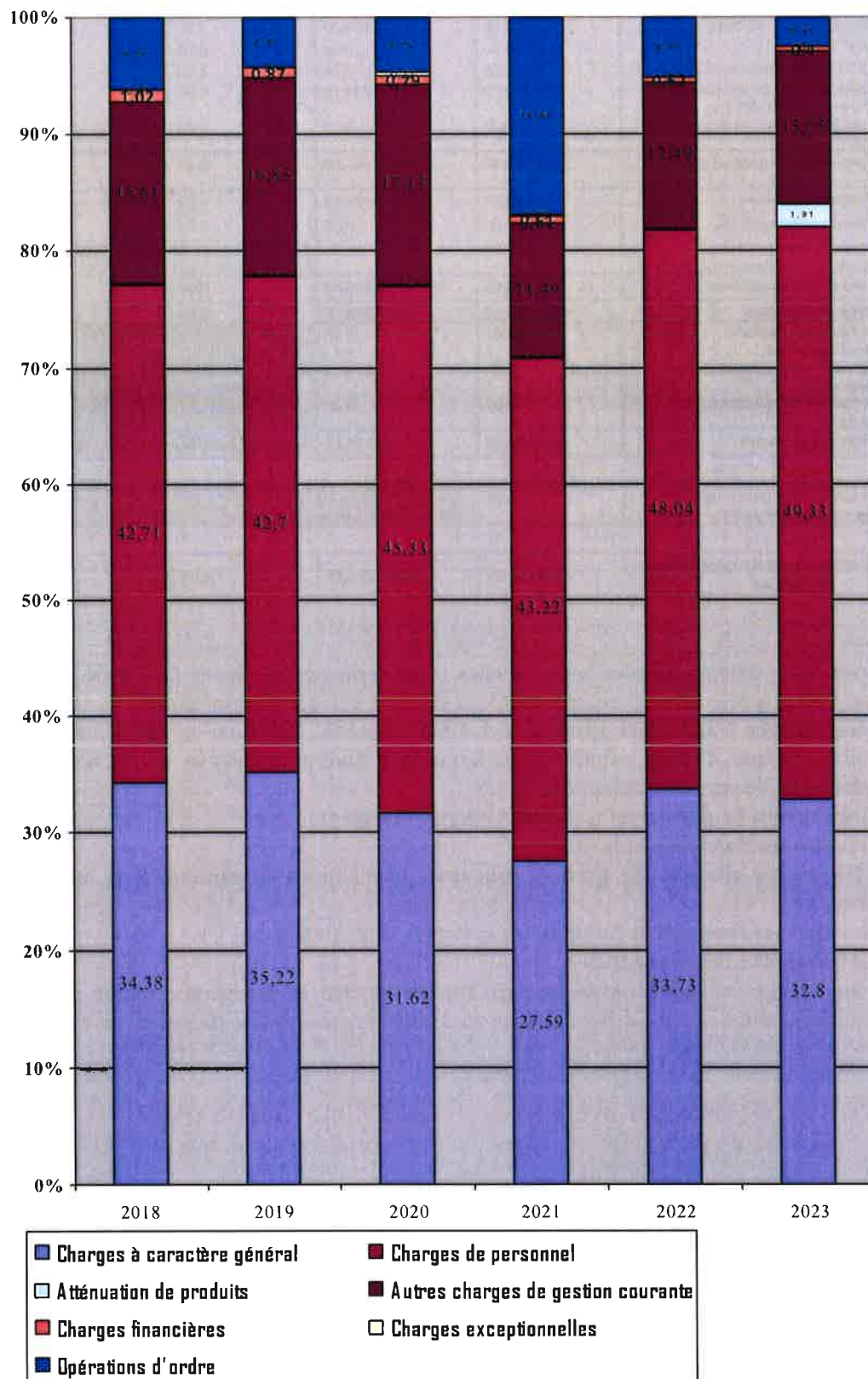
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 423 757,00	1 231 218,33	0,00	0,00	192 538,67
011	Charges à caractère général (3)	580 555,00	403 782,49	0,00	0,00	156 772,51
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	617 600,00	607 475,07	0,00	0,00	10 124,93
014	Atténuations de produits	23 600,00	23 525,32	0,00	0,00	74,68
018	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	163 860,00	160 714,78	0,00	0,00	3 145,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 385 615,00	1 195 497,66	0,00	0,00	170 117,34
66	Charges financières	4 978,00	4 877,59	0,00	0,00	100,41
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	600,00	32,85			567,15
Total des dépenses financières		7 578,00	4 910,44	0,00	0,00	2 667,56
Total des dépenses réelles		1 373 193,00	1 200 408,10	0,00	0,00	172 784,90
023	Virement à la section d'investissement	40 495,00	0,00			
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 069,00	30 810,23			-20 741,23
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre		50 564,00	30 810,23			19 753,77
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 423 757,00	1 231 218,33	0,00	0,00	192 538,67

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- **les charges à caractère général** (achat petit matériel, entretien et réparations bâtiments et voirie, énergie, fluides, alimentation, fournitures administratives et d'entretien, assurances, prestations de services, maintenance ...)
- **les charges de personnel** (salaires et charges sociales)
- **les atténuations de produits**
- **les autres charges de gestion courante** (subventions et participations, indemnités des élus...)
- **les charges financières** (intérêts des emprunts, frais financiers ...)
- **les charges exceptionnelles**
- **les charges d'ordre** (dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



2- Recettes de fonctionnement 2023

DGF (dotation globale de fonctionnement) :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
175 607 €	173 205 €	173 773 €	171 649 €	168 722 €	167 152 €	165 777 €

DSR (dotation de solidarité rurale) :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
29 627 €	31 214 €	31 617 €	31 919 €	31 230 €	31 545 €	36 726 €

DNP (dotation nationale de péréquation) :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
10 850 €	11 673 €	13 273 €	12 607 €	12 316 €	11 972 €	11 328 €

La DGF tend à diminuer au fil des années

La variation de ces trois dotations de l'État entre 2022 et 2023 est de + 3162 € pour la commune.

Contributions directes et taux d'imposition 2023

L'équilibre budgétaire a été possible sans augmentation des taux communaux.

Depuis l'année 2000 incluse, tous les projets ont été financés sans augmentation de la pression fiscale, sauf :

- en 2005 : jusqu'en 2004, les taxes d'habitation et foncières comportaient des parts communale et intercommunale distinctes. A partir de 2005, la part intercommunale de ces deux taxes a disparu puisque les communautés d'agglomération sont principalement financées par les produits des taxes professionnelles et des dotations de l'État. Les compétences précédemment exercées par la Communauté de communes du Mâconnais, jusqu'à sa dissolution, sont restées à la charge financière des communes qui la composaient, non seulement pour celles qu'elles ont récupérées directement mais aussi pour celles qui ont été transférées à la CAMVAL. En effet, pour ces dernières, les charges correspondantes sont déduites de la compensation de taxe professionnelle reversée par la CAMVAL à ces mêmes communes, dont HURIGNY. Pour assumer ces charges, la Commune a donc récupéré les taux des précédentes taxes intercommunales qui se sont ajoutés aux taux communaux 2004. Cette gymnastique fiscale n'a donc pas eu de répercussion pour les contribuables.

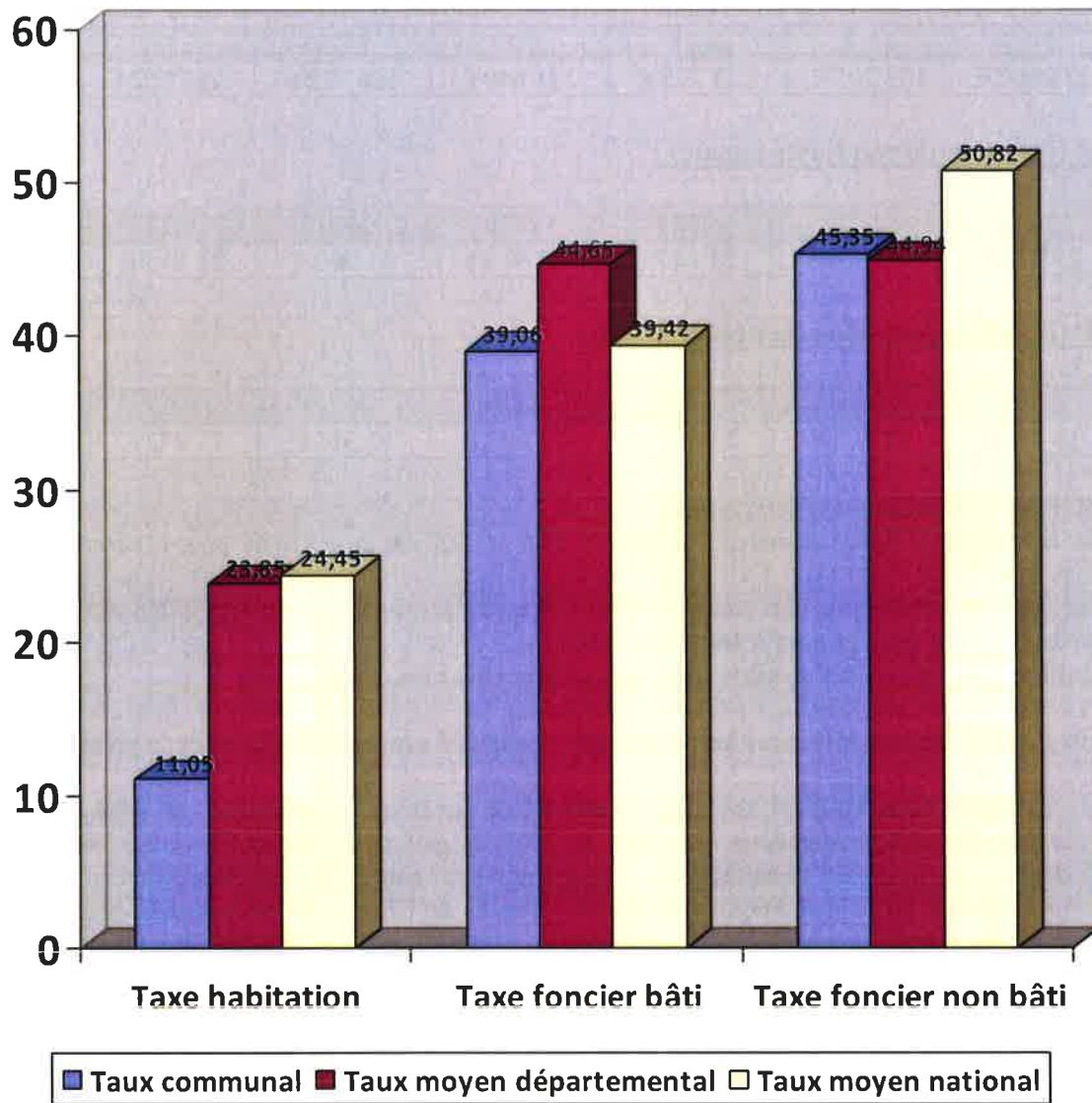
- en 2011 : une augmentation de 2% est intervenue pour permettre en particulier de faire face à la diminution de certaines aides extérieures et à l'augmentation prévisible de certaines dépenses, en particulier celles liées aux orientations intercommunales dans le domaine de la petite enfance.

En 2023, les taux de référence étaient donc établis à :

- Taxe foncière bâtie : **39.06 %**,
- Taxe foncière non bâtie : **45.35 %**,
- Taxe d'habitation : **11.05 %**,

Ils ont généré une recette de 894 299 €.

COMPARAISON DES TAUX EN 2023



Les revenus des immeubles sont repartis à la hausse, en particulier les produits des locations des salles communales et sont revenus au niveau d'avant la période Covid 19.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 423 757,00	1 474 420,16	0,00	0,00	-50 663,16
013	Atténuations de charges (3)	14 600,00	25 026,83	0,00	0,00	-10 426,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	85 400,00	97 578,20	0,00	0,00	-12 178,20
73	Impôts et taxes (sauf 731)	83 162,00	19 080,92	0,00	0,00	64 081,08
731	Fiscalité locale	901 300,00	938 481,42	0,00	0,00	-37 181,42
74	Dotations et participations (3)	228 995,00	235 947,44	0,00	0,00	-6 952,44
75	Autres produits de gestion courante (3)	89 800,00	125 344,18	0,00	0,00	-35 544,18
Total des recettes de gestion des services		1 403 257,00	1 441 458,99	0,00	0,00	-38 201,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	6 000,00	0,00	0,00	-5 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		500,00	6 000,00	0,00	0,00	-5 500,00
Total des recettes réelles		1 403 757,00	1 447 458,99	0,00	0,00	-43 701,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	20 000,00	26 961,17			-6 961,17
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,00	26 961,17			-6 961,17

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées**1 423 757,00****1 474 420,16****0,00****0,00****-50 663,16**

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

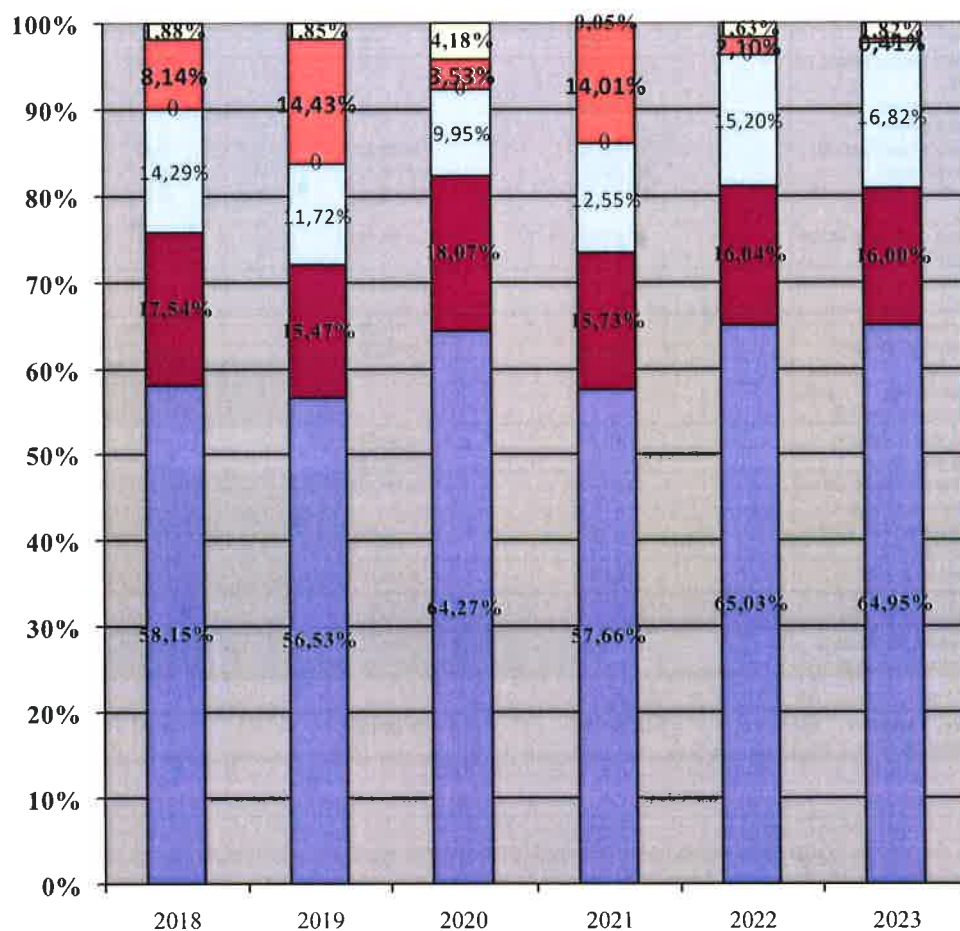
TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

Ressources fiscales (impôts et taxes)	104.55 %
Dotations et participations	103.04 %
Produits courants	127.24 %
Produits financiers	0

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB) nets de reversements,
- les dotations et participations de l'état et des autres collectivités (dont la DGF, DSR...),
- les produits courants (locations, baux, revenu de l'exploitation des services publics),
- les produits financiers,
- les produits exceptionnels (dont les remboursements de sinistres)
- les autres produits (dont les produits de cession d'immobilisation)

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ Recettes fiscales	■ Dotations et participations	□ Produits courants non financiers
■ Produits financiers	■ Produits exceptionnels	□ Autres produits non réels

3- Dépenses d'investissement 2023

Grâce à la capacité d'autofinancement, aux subventions sollicitées et aux produits des cessions, les investissements ont été financés sans recours à l'emprunt.

Les principales dépenses d'investissement 2023 :

- * chapitre 20 : immobilisations incorporelles
 - étude de faisabilité pour la création d'une ZAC Habitat = 10 854 €
 - étude de faisabilité pour l'aménagement de la garderie périscolaire = 2 400 €

* chapitre 21 : immobilisations corporelles

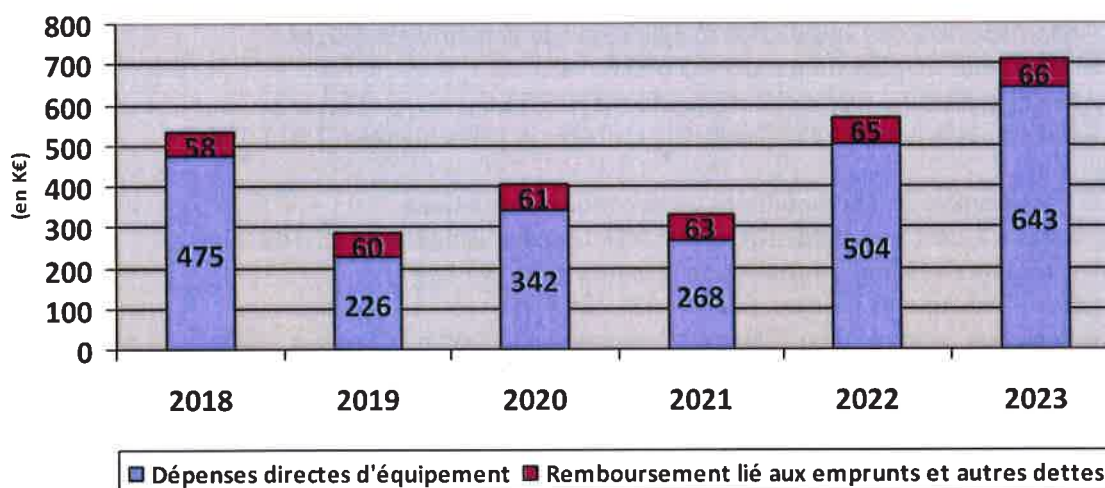
- aménagement de l'espace polyvalent (château et parcours sportif) = 32 729.21 €
- acquisition de matériels et outillages pour les services techniques (tondeuse autoportée, débroussailluse, souffleur ...) = 28 154.52 €
- acquisition de matériel informatique pour la mairie et les établissements scolaires = 9 644.18 €
- remplacement de l'installation téléphonique de la mairie = 6 682.68 €
- mise à jour du plan communal = 3 600 €
- aménagement au secrétariat de mairie = 3 442.85 €
- équipements pour les établissements scolaires et périscolaires = 2 875.91 €

- * chapitre 23 : immobilisations en cours-constructions
- travaux à l'école maternelle (store + réfection des sanitaires) = 21 169.05 €
- extension de la bibliothèque et de la mairie = 11 193.12 €
- mur d'enceinte du parc du château = 21 124.99 €
- réfection toiture des bâtiments communaux (lavoir Chazoux, halte Chazoux, garages communaux) = 26 048.24 €
- abri pressoir = 8 865.30 €
- installation de la vidéoprotection = 80 478.04 €
- réfection des trottoirs Clos du Château (tranche 1) et rue des Lombards = 88 680.60 €
- cheminement et aire de jeux parcours sportif de santé = 117 832.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP
TOTAL		1 626 214,00	736 477,58	259 388,00	630 348,42	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 050,00	14 364,00	45 546,00	140,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	138 689,00	89 420,15	10 438,00	38 830,85	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 340 202,00	539 459,41	203 404,00	597 338,59	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 638 941,00	643 243,56	259 388,00	636 309,44	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	67 273,00	66 272,85	0,00	1 000,15	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		67 273,00	66 272,85	0,00	1 000,15	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 606 214,00	709 516,41	259 388,00	637 309,59	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	20 000,00	26 961,17		-6 961,17	
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00	
Total des dépenses d'ordre		20 000,00	26 961,17		-6 961,17	
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00				
Total des dépenses d'investissement cumulées		1 626 214,00	736 477,58	259 388,00	630 348,42	0,00

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Equilibre des opérations financières

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		66 273,00	66 272,1
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 273,00	66 272,1
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,0
1641	Emprunts en euros	66 273,00	66 272,1
1643	Emprunts en devises	0,00	0,0
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,0
1671		0,00	0,0
1672		0,00	0,0
1678		0,00	0,0
1681	Autres emprunts	0,00	0,0
1682		0,00	0,0
1687	Autres dettes	0,00	0,0
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,0
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,0

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 272,85	259 388,00	0,00	325 660,8

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2023

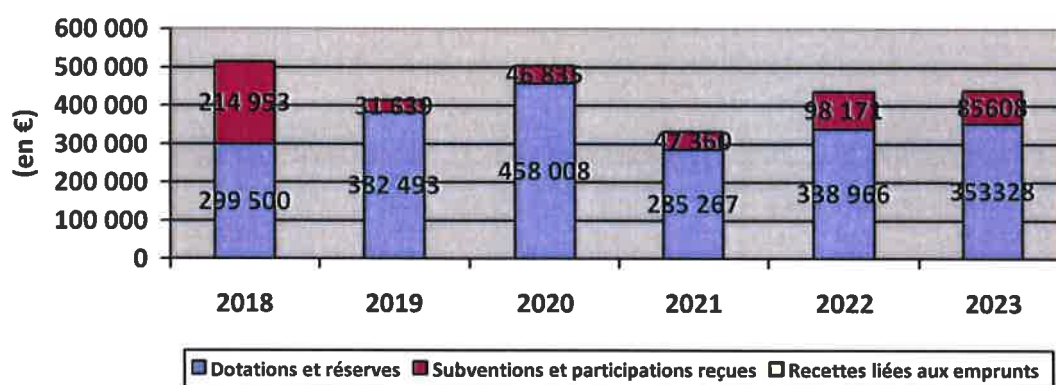
Dépenses d'équipement et opérations d'ordre	42.99 %
Remboursements liés aux emprunts	98.51 %

3- Recettes d'investissement 2023

Sans recours à l'emprunt, les recettes se décomposent comme suit :

- dotations et réserves = 353 328.94 €, dont
 - * 82 385.59 € pour le FCTVA
 - * 98 127.31 € pour la taxe d'aménagement
- subventions d'investissement = 85 608 €, dont
 - * une subvention de l'Agence nationale du sport = 49 400 €
 - * la DETR 2022 pour la vidéoprotection = 18 032 €
 - * appel à projet 2023 du Département pour la vidéoprotection = 16 676 €
 - * le chèque arbre 2022 du Département = 1 500 €

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 084 545,00	489 747,17	833 212,00	-18 414,17
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	182 165,00	85 608,00	87 212,00	9 345,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	49 400,00	49 400,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	12 005,00	18 176,00	500,00	-6 671,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	41 611,00	0,00	31 130,00	10 481,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf.	68 032,00	18 032,00	44 465,00	5 535,00
1348	Autres fonds non transférables	11 117,00	0,00	11 117,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		182 165,00	85 608,00	87 212,00	9 345,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	304 816,00	353 328,94	0,00	-48 512,94
10222	FCTVA	69 000,00	82 385,59	0,00	-13 385,59
10226	Taxe d'aménagement	63 000,00	98 127,31	0,00	-35 127,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	172 816,00	172 816,04	0,00	-0,04
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	546 000,00		546 000,00	
Total des recettes financières		851 816,00	353 328,94	546 000,00	-47 512,94
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 033 981,00	438 936,94	833 212,00	-38 167,94
021	Virement de la section de fonctionnement	40 495,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	10 069,00	30 810,23		-20 741,23
2182	Matériel de transport	0,00	20 742,00		-20 742,00
2803	Frais d'études, recherche et développ.	4 242,00	4 242,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	5 827,00	5 826,23		0,77
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		50 564,00	30 810,23		19 753,77

	Opérations de l'exercice iii	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1066 de l'exercice précédent	TOTAL iv
Total ressources propres disponibles	190 581,13	833 212,00	541 669,22	172 816,04	1 538 278,39

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	325 660,85
Ressources propres disponibles	1 538 278,39
Solde	V = IV - II (5)

TAUX DE REALISATION DES RECETTE D'INVESTISSEMENT EN 2023

Dotations et réserves	115.92 %
Recettes liées aux emprunts	0 %
Subventions et participations reçues	46.99 %

III/ Résultat du budget consolidé

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023

VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 231 218,33	G	1 474 420
	Section d'investissement	B	738 477,58	H	469 747
		*		*	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	541 669
		*		*	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		*A+B+C+D	1 967 695,91	*G+H+I+J	2 486 838
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0
	Section d'investissement	F	269 388,00	L	633 212
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	*E+F	269 388,00	*K+L	633 212
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	*A+C+E	1 231 218,33	*G+I+K	1 474 420
	Section d'investissement	*B+D+F	995 865,58	*H+J+L	1 644 628
	TOTAL CUMULE	*A+B+C+D+E+F	2 227 083,91	*G+H+I+J+K+L	3 119 048

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 640 956,00	1 444 499,00	3 085 455,
Titres de recette émis (b)	473 936,92	1 488 402,74	1 962 339,
Réductions de titres (c)	4 189,75	13 982,58	18 172,
Recettes nettes (d = b - c)	469 747,17	1 474 420,16	1 944 167,
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 640 956,00	1 444 499,00	3 085 455,
Mandats émis (f)	738 477,58	1 252 818,81	1 989 296,
Annulations de mandats (g)		21 600,48	21 600,
Dépenses nettes (h = f - g)	738 477,58	1 231 218,33	1 967 695,
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		243 201,83	
(h - d) Déficit	266 730,41		23 528,

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

42300 - MURIGNY -

Exercice 2023

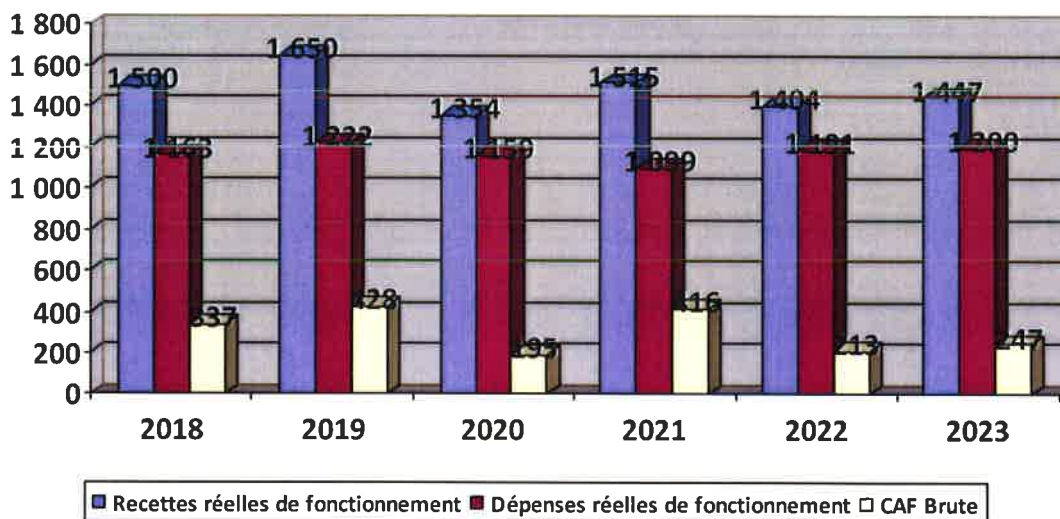
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	541 669,22		-266 730,41		274 938,81
Fonctionnement	172 816,04	172 816,04	243 201,83		243 201,83
TOTAL I	714 485,26	172 816,04	-23 528,58		518 140,06
II - Budgets des services à caractère administratif					
49100-CCAD MURIGNY -					
Investissement					
Fonctionnement	2 155,40		-149,00		2 006,40
Sous-Total	2 155,40		-149,00		2 006,40
TOTAL II	2 155,40		-149,00		2 006,40
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	716 640,66	172 816,04	-23 677,58		520 147,06

IV/ Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau d'épargne nette

1- Capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement des dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession des immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF Brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE (en K€)

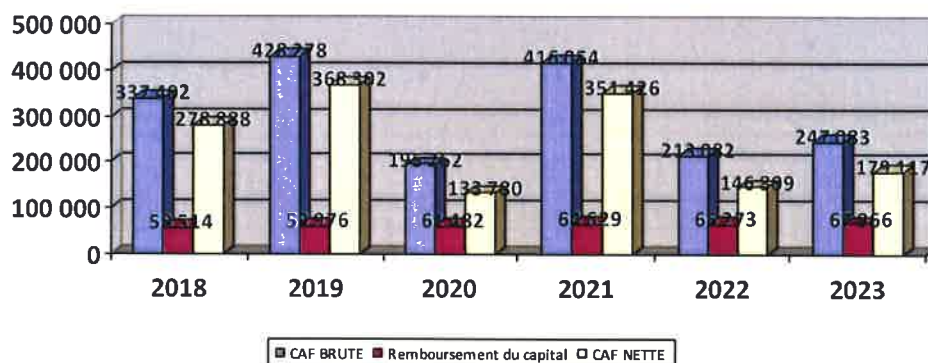


2- Capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

C'est un indicateur de gestion, qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE (en €)



V/ Encours de la dette

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031	Annuités pour l'exercice 2032
06001	Salle multisports	47 864,52	47 864,52	47 864,52	11 966,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20161	Refinancement prêt BPBFC	23 285,92	23 285,92	17 464,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SELECTION		71 150,44	71 150,44	65 329,09	11 966,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VI/ Les principaux ratios

Population totale (municipale et comptée à part) - colonne h INSEE	<input type="text" value="2062"/>
Population fictive	<input type="text" value="107"/>
Nombre de résidences secondaires	<input type="text" value="35"/>

Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :

	Potentiel fiscal	Valeurs pour la commune	Valeurs par habitant pour la commune (population DGF)
Potentiel fiscal	1 565 337,00 €		754,02 €
Potentiel financier	1 727 723,00 €		

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 565 337,00

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	576,23
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	701,97
3	Dépenses d'équipement brut / population	317,88
4	Encours de dette / population (2) (3)	101,84
5	DGF / population	103,56
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	51,13 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86,67 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	45,28 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	14,51 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	17,91 %

VII/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1- Les faits marquants de 2023

Comme suite à la fin de son contrat aidé (CUI-CAE) le 20 mai 2023, Mme Yasmina MOUADNA a été recrutée en qualité de stagiaire au grade d'adjoint administratif territorial pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Afin de faire face à un surcroît d'activité durant la période estivale, la commune a recruté un emploi saisonnier du 5 juin au 31 juillet 2023 et du 1^{er} août au 30 septembre 2023.

Par ailleurs, afin de faire face à des arrêts de travail :

- Mme Sandrine VERCHERE a été recrutée en Contrat à durée déterminée du 1^{er} janvier au 7 juillet 2023,
- Mme Marine VALENTIN a été recrutée en Contrat à durée déterminée du 4 septembre au 23 octobre 2023,
- Mme Lou RENDINA a été recrutée en Contrat à durée déterminée du 4 septembre au 31 décembre 2023,
- M. Maxence RAFFIN a été recruté en Contrat à durée déterminée du 23 octobre au 31 décembre 2023.
- il a également été fait appel à l'entreprise L'Éclat du Morvan pour l'entretien de certains locaux communaux (espace polyvalent, espace multisports, mairie et bibliothèque municipale).

Pour l'année 2023, les charges de personnel s'élèvent à 607 475,07 €

2- État du personnel au 31 décembre 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	2,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1 ^{er} cl	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,00	6,00	14,00	9,00	1,00	10,00
Adjoint technique	C	3,00	3,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique ppal 1 ^{er} cl	C	4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 1 ^{er} cl écoles mat.	C	2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine ppal 1 ^{er} cl	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Garde champêtre chef	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		16,00	11,00	27,00	16,00	4,00	20,00

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR JNTB05002C de 23 mars 1986. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories A, B et C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quantité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalence temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents mesurée par leur quantité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
- ETPT = Effectifs physiques * quantité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quantité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quantité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quantité de travail = 80 %) présent pendant 6 mois (période d'activité = 0,5) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5 = 0,4).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant.

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/23	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (5)	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	361	0,00	A A	CDD CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A A	CDI CDI
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	367	0,00	A A	CDI CDI
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	361	0,00	A A	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
POL : Police
POMP : Sapeurs-pompiers
X : Emplois non cités.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le numéro de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération bruts annuels)).
- (4) CONTRAT : Sauf du contrat cadre général de la fonction publique - CGFP.
332-23-1^{er} : Accréditation temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2nd : Accréditation temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée maximale d'un an et une durée maximale totale par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire titulaire à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaires d'un emploi.
332-8-1^{er} : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2nd : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3rd : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4th : Communes nouvelles issues de fusions de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5th : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 1, pour les emplois dont la durée de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6th : Emplois des communes (+ 2 000 hab.) et des groupements de communes (+ 10 000 hab.) dont la création ou l'agrandissement dépend de la décision d'une autorité.
332-7 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui bénéficie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné renvoie avant l'expiration de son contrat les conditions d'engagement mentionnées à l'article L. 332-10.
332-12 : Modalités particulières - recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L. 352-1).
332-13 : Collaborateurs de cabinet.
332-17 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex. : « contrat établi »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP ; ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-6, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat est connu référence de rémunération un traitement hors échelle : il convient de mentionner le chemin combinatoire à l'article 8 du décret n° 1148 du 29 octobre 1965.

Certifié exécutoire
pour avoir été reçu à la Préfecture
le 11 AVR. 2024
et publié, affiché ou notifié
le 11 AVR. 2024
Le Maire
Dominique DEYNOUX



Le Maire d'HURIGNY
Dominique DEYNOUX.

